

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 424 DU 23 JUILLET 2025

portant prise en compte des changements climatiques
dans les stratégies et planifications des entreprises
publiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2016-26 du 24 octobre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Paris, signé à New-York, le 22 avril 2016 ;
- vu** la loi n° 2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2016-665 du 25 octobre 2016 portant ratification de l'Accord de Paris, signé à New-York le 22 avril 2016 ;
- vu** le décret n° 2020-260 du 29 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité national sur les changements climatiques ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;



- vu** le décret n° 2023-315 du 14 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition conjointe du Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

En application des dispositions de la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin, le présent décret fixe les modalités de prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et planifications des entreprises publiques.

Article 2

Toute stratégie et toute planification d'entreprise publique intègrent les dimensions de changements climatiques.

Article 3

Le rapport de gestion de chaque entreprise rend compte de la prise en charge des considérations climatiques.

Article 4

Le rapport annuel sur la gouvernance des entreprises publiques comprend une analyse :

- de la contribution des stratégies des entreprises publiques aux efforts d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ;
- des risques liés au changement climatique qui affectent les entreprises publiques.

Article 5

Le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



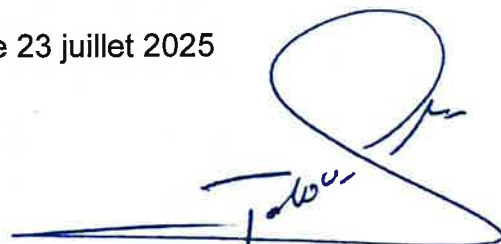
Article 6

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Développement et de la
Coordination de l'Action gouvernementale,



Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'Etat

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MDC 2 – MEF 2 – MCVT 2 – AUTRES MINISTÈRES
18 – SGG 4 – JORB 1.